N° INSEE: 32411

MAIRIE DE SANSAN

Exercice 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2022-10-03

Date de convocation : 25 octobre 2022

VOTES

Nombre de membres en exercice: 7

Pour: 5

Nombre de membres présents : 5

Contre: 0

Nombre de suffrages exprimés : 5

Abstention: 0

Le 31 octobre2022, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la

présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Stéphanie CLÉMENTE, Nathalie ADREY, Nicolas DUROU, Thierry GARROS, Jacques

SONILHAC

Procurations: 0

Absents:

Excusés: Jean-Marc FLOURETTE, Hélène BARBOT

Secrétaire de séance : Nathalie ADREY

Objet : Admission en non valeur

Sur proposition de Madame la Trésorier par courrier explicatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

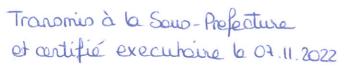
Article 1: DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur issue de l'annulation du mandat n°63 de l'exercice 2018 d'un montant de 362 € et ayant pour objet un trop versé de cotisation à l'URSSAF.

Article 2 : DIT que le montant total de cette annulation de mandat s'élève à 362 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdit. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



TO A CO MEDITION

· 100 000

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité:

19100 - SANSAN

Numéro de la liste 5600200312

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A, le 21 sept. 2022 Le Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	362,00 €	362€
6542	0,00€	
Total	362,00 €	362€

A Sanoan

Le 31 octobre 2022

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet	rejet
2018	-384034011	-384034011; URSSAF MIDI PYRENEES	10,63	10,63 Combinaison infructueuse d actes	×		
2018	-384034011	-384034011. URSSAF MIDI PYRENEES	66,33	66,33 Combinaison infructueuse d actes	×		
2018	-384034011	-384034011. URSSAF MIDI PYRENEES	177,33	177,33 Combinaison infructueuse d actes	×		
2018	-384034011	-384034011. URSSAF MIDI PYRENEES	10,71	107,71 Combinaison infructueuse d actes	×		
		URSSAF MIDI PYRENEES (Total pour le débiteur)	362,00 €				
		Grand Somme	362,00 €				